

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ELLIPSIS GLOBAL CONVERTIBLE FUND

Part PEUR - Code ISIN FR0013423282

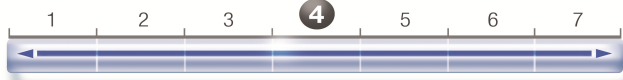
Ellipsis Asset Management - Groupe EXANE

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Global Convertible Fund a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond (EUR) au moyen d'une gestion active directionnelle sur les obligations convertibles internationales.
- L'indicateur de référence du FCP est l'indice Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond (EUR) (code Bloomberg UCBIFX14), couvert contre le risque de change par rapport à l'euro, coupons nets réinvestis. Cet indice est représentatif de la performance des obligations convertibles internationales et est accessible sur le site <https://www.refinitiv.com/en/financial-data/indices/convertible-indices>
- La stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire qui privilégie la sélection des titres basée sur l'appréciation de critères financiers et extra financiers.
  - En premier lieu, une analyse qualitative du risque de crédit qui vise à s'assurer du caractère pérenne du modèle économique et financier de l'émetteur. Cette analyse s'appuie sur une évaluation de la qualité du crédit enrichie d'une appréciation systématique de la qualité de la gouvernance (ex. : intégrité du management, indépendance du conseil d'administration, pratiques comptables et fiscales,...), des risques de réputation et des risques réglementaires. Ainsi, chacun des critères contribue à l'appréciation qualitative du risque de crédit sans être nécessairement disqualifiant pris individuellement. L'objectif est d'éviter les émetteurs qui pourraient être sanctionnés par le marché à court ou moyen terme pour leur risque de défaut, leurs pratiques de gouvernance, l'impact d'une évolution réglementaire sur leur modèle économique ou bien pour une question de réputation (analyse des controverses). Ce premier niveau d'analyse peut conduire à l'exclusion d'un titre.
  - En second lieu, une appréciation multicritères, selon 3 axes d'analyse (une analyse fondamentale, une analyse quantitative du profil de risque et une analyse de la liquidité), qui conduit à la sélection des convertibles et au calibrage des positions. L'intégration de facteurs ESG dans l'analyse fondamentale contribue à l'appréciation globale du profil rendement / risque du titre. L'objectif est d'avoir une vision plus complète des risques à la fois financiers et extra-financiers d'un émetteur, sans que le gérant ne soit contraint de fonder sa décision d'investissement sur les facteurs ESG.
  - Enfin, la dernière étape de construction du portefeuille vise à ajuster les niveaux d'exposition aux marchés d'actions, de crédit et de taux ainsi qu'aux risques thématiques et sectoriels en cohérence avec l'analyse du contexte macroéconomique.
- Le FCP est exposé à hauteur de 60% minimum de l'actif net en obligations convertibles et titres assimilés internationaux y compris des pays émergents, d'émetteurs publics ou privés. Il peut également être exposé à hauteur de 40% maximum à des obligations, titres de créance négociables et instruments du marché monétaire d'émetteurs publics ou privés en vue de gérer la trésorerie ou de diversifier le portefeuille. L'allocation s'effectue sans prédominance géographique, sectorielle et de taille parmi les différents marchés mondiaux, et sans contrainte de notation. La fourchette de sensibilité moyenne du portefeuille aux actions sous-jacentes est comprise entre 10% et 90% et pourra évoluer entre 30% et 70% de l'actif net du fonds dans des conditions normales de marché. La fourchette de sensibilité moyenne du portefeuille aux taux est comprise entre 0 et +7. Le FCP est couvert contre le risque de change, néanmoins un risque résiduel pourra subsister (maximum 5% de l'actif net).
- Les dérivés et les instruments intégrant des dérivés sont utilisés dans une optique de reconstitution d'une exposition synthétique à un ou plusieurs risques en conformité avec l'objectif de gestion. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue de couvrir le portefeuille. La stratégie mise en œuvre dans le FCP n'a toutefois pas vocation à générer de surexposition aux marchés. Le FCP peut enfin avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres afin d'optimiser ses revenus.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 17h heure de Paris auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la prochaine valeur liquidative.
- **Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans**

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible  
Rendement potentiellement plus faible



A risque plus élevé  
Rendement potentiellement plus élevé

Cette catégorie s'explique par le fait que le FCP est investi sur des obligations convertibles ayant une sensibilité significative aux actions sous-jacentes.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il

est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas " sans risque ".

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP

**Risque de crédit :** risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté.

**Risque lié à la faible liquidité de certains titres :** le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.

**Risque lié aux instruments financiers à terme :** risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent.

**Risque de contrepartie** : risque de non paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

**Risque opérationnel** : risque résultant de l'inadéquation de processus internes et de défaillances liées aux personnes et aux systèmes de la société de gestion, ou résultant d'événements extérieurs.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	2% maximum
Frais de sortie :	Néant

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

\* Le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC et des commissions de mouvement.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	1,76% TTC de l'actif net*

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ellipsis-am.com](http://www.ellipsis-am.com) ou sur demande à l'adresse [client\\_service@ellipsis-am.com](mailto:client_service@ellipsis-am.com).

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance :	15% TTC de la surperformance par rapport à l'indicateur avec report de la sous-performance relative sur une période de 2 ans maximum

## PERFORMANCES PASSES

Les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 6 rue Ménars, 75002 Paris, par mail [client\\_service@ellipsis-am.com](mailto:client_service@ellipsis-am.com) ou sur le site internet [www.ellipsis-am.com](http://www.ellipsis-am.com). La valeur liquidative est publiée sur le site [www.ellipsis-am.com](http://www.ellipsis-am.com) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

**Fiscalité** : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

**Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet [www.ellipsis-am.com](http://www.ellipsis-am.com) et sur demande.

*La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er juillet 2020.*